

## La biodiversité de la plaine crayeuse

### Un potentiel naturel à valoriser

Le plateau champenois du Pays de Châlons-en-Champagne se présente sous la forme d'une vaste zone de cultures intensives, ponctuée de rares bandes boisées, pinèdes et arbres isolés, et de quelques reliquats de pelouses calcicoles. L'espace agricole s'étend sur plus de 137 000 ha et constitue le mode d'occupation dominant des sols (77 %).

Les espaces boisés représentent 10,5 % de la superficie du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne (7 % sans les camps militaires) (source «Inventaire forestier/BDTopo»), soit une valeur plus faible que les moyennes départementales (17 %) et nationales (31 %). Ces bois sont souvent très denses et dominés par le Cerisier de Sainte-Lucie, le Bouleau verruqueux, l'Églantier, accompagnés du Pin sylvestre.

Hors des camps militaires, des reliquats de pelouses subsistent sur de petites surfaces représentant environ 140 ha (source ASNR/AUDC) : anciennes voies ferrées (Sommepey-Tahure, Juvigny), Butte des Fusillés, camp d'Attila, Grande Romanie, lisières agricoles et «marguerites» de l'Aéroport Paris-Vatry. Ils abritent de nombreuses espèces comme le Gaillet de Fleurot, le Thym précoce et de nombreuses espèces d'Orchidées.



## Les nouvelles pratiques...



## ... au service du développement durable du territoire

La profession agricole, les chasseurs, les syndicats de rivières, les services techniques des collectivités sont inévitablement impliqués au regard de l'enjeu de protection du patrimoine naturel. Des pratiques plus durables sont peu à peu mises en place via l'évolution de la réglementation, les différents dispositifs de contractualisation et l'évolution des mentalités. Les nouvelles pratiques de régulation des populations de grands gibiers, la plantation de haies cynégétiques, la réhabilitation et l'entretien des noues, la gestion différenciée des espaces verts se développent.

Dans un territoire fortement marqué par les activités humaines, l'agriculture tient un rôle tout particulier dans le maintien des habitats favorables à la biodiversité notamment à travers l'action d'agriculteurs soucieux de préserver un équilibre entre la production agricole et la préservation de l'environnement.

Les actions menées par des associations comme Symbiose pour préserver cet équilibre sont encourageantes : gestion adaptée des linéaires (bords de chemins, talus, lisières), plantation d'arbustes, buissons, haies, mise en place de couverts apicoles, etc. Ces exemples d'actions doivent donc être encouragés et développés, notamment auprès des agriculteurs et du grand public afin d'assurer la dispersion de la flore et les déplacements de la faune sur le territoire.

## Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes et fédérer tous les acteurs

On peut favoriser l'intégration de la nature en ville en plantant des essences rustiques, en aménageant les jardins avec des nichoirs et des murs de pierres sèches, en créant des ouvertures dans les clôtures pour laisser circuler la petite faune (Orvet, Hérisson, ...), et en restaurant des noues et frayères à poissons.

La question des espèces invasives fait également partie des préoccupations croissantes des collectivités territoriales, des gestionnaires des milieux naturels et d'un certain nombre de services de l'État.

Ainsi, la présence de plantes invasives est avérée sur le Pays de Châlons : Jussie, Érable negundo, Élodée du Canada, Berce du Caucase, Renouée, Robinier faux-acacia, Lilas, ...

Une bonne gestion de l'espace agricole (gestion différenciée des bords de chemins, plantation de haies, d'arbres) facilite le passage des espèces entre les différents espaces dont elles ont besoin pour vivre, et permet d'améliorer la qualité du paysage.

## Écosystèmes...



## La nature en ville et dans les villages

### Un cadre de vie au quotidien

L'eau, l'air, les sols, la faune, la flore, les squares, les jardins, les murs... A y regarder de près, la nature en ville se trouve partout ! Même les bâtiments lui servent de support, et de refuge pour certaines espèces cavernicoles, comme les chiroptères dont les effectifs ont baissé de 38 % en 10 ans en France.

Sur l'aire du Pays de Châlons, les espaces urbanisés se sont essentiellement développés le long des vallées alluviales (vallées de la Marne, de la Vesle, de la Coole, etc.). La présence d'arbres permet d'améliorer le cadre de vie, de réduire les pollutions et les effets d'îlots de chaleur. La proximité des cours d'eau joue un rôle essentiel dans la qualité biologique des tissus urbains.

Dans les espaces urbanisés du Pays, et notamment dans l'agglomération châlonnaise, les 130 ha d'espaces verts (jardins publics, squares, jardins ou vergers particuliers, jardins familiaux), les 320 km de linéaire de cours d'eau, les plantations d'alignement le long des routes, etc., constituent autant d'éléments supports à la nature favorisant le développement de nombreuses espèces : Hirondelle, Martin pêcheur, Héron, Iris des marais, ...

Directeur de publication : Eric CITERNE  
Rédaction : Renaud MIELCAREK  
Infographie / Cartographie : Christophe MELE, Annabelle NIDEGGER  
Photographie : Renaud MIELCAREK, Ludovic MALOTET, Antoine GELARD, Alain BALTHAZARD, Jean-Marc CHONÉ

Création / Impression :  
Imp. NICC Châlons - 03 26 68 09 77 - www.groupeorault.com

## Les cahiers DE L'AGENCE D'URBANISME

# AUDC

Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération  
et du pays de Châlons-en-Champagne

## Mot du Président

# BIODIVERSITÉ & TERRITOIRE

# du Pays de Châlons-en-Champagne

Au même titre que le changement climatique, la perte de biodiversité constitue un des enjeux planétaires majeurs de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour mesurer l'urgence de la situation, quelques chiffres alarmants nous questionnent :

- sur les huit millions d'espèces végétales et animales présentes sur Terre, près d'un million pourraient disparaître dans les prochaines décennies (ONU),
- 70 % des cultures dépendent de la pollinisation animale en particulier des insectes (abeilles, bourdons, papillons, ...),
- 60 % des médicaments sont issus ou dérivés de substances naturelles, généralement d'origine végétale,
- 75 % de l'alimentation mondiale dépend de seulement 12 espèces végétales et 5 espèces animales.

Ces évolutions rapides auront des conséquences indéniables en matière environnementale, économique et sociale, risquant de transformer profondément nos modes de vie et de production.

Il convient donc d'agir vite, à toutes les échelles de territoires et dans tous les domaines, de la conception des projets d'aménagement à la gestion au quotidien des espaces urbains et ruraux.

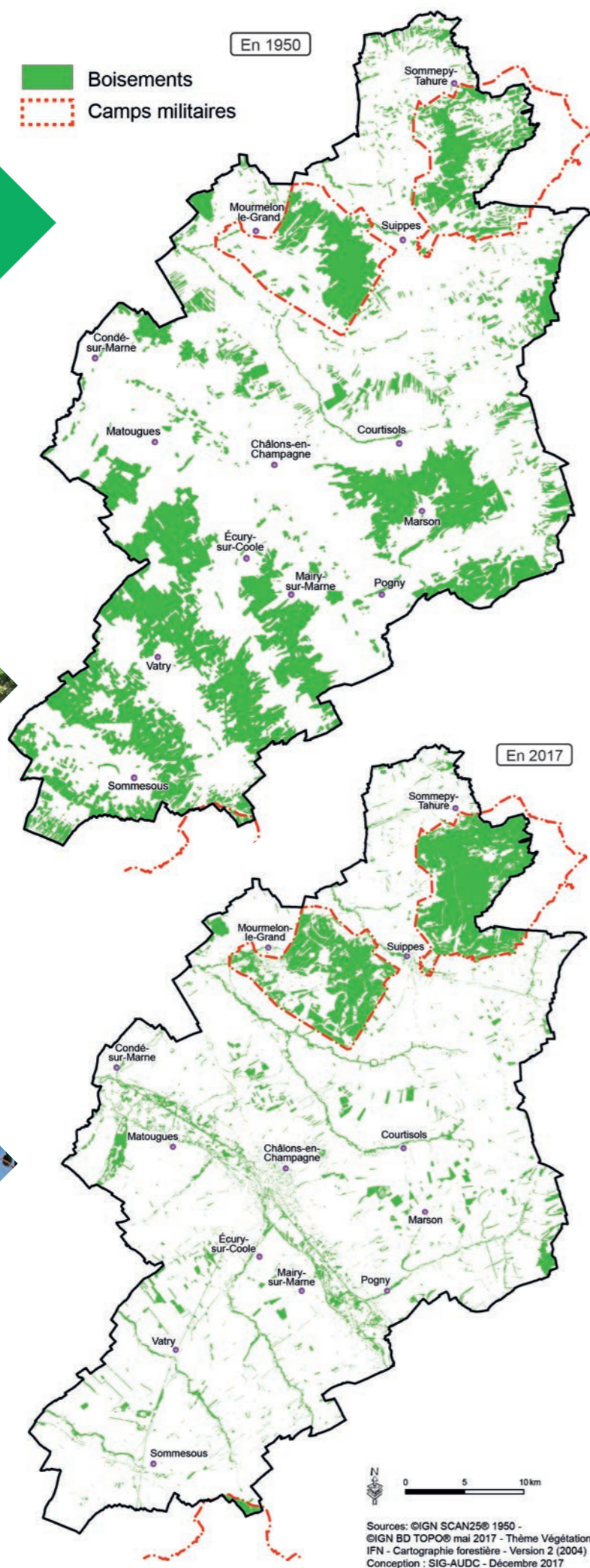
Toutes les actions, même les plus simples, sont importantes. Tous les habitants, les associations, les professionnels doivent œuvrer dans le même sens pour initier de nouveaux comportements et de nouvelles pratiques.

Gageons que ces efforts conjugués et complémentaires portent leurs fruits dans des délais rapides pour le bien de nos territoires, de nos populations, et plus généralement, de la diversité du monde végétal et animal.

**René DOUCET**  
Président de l'AUDC



## Les espaces arborés de 1950 à 2017



## Pourquoi préserver la biodiversité



## Un patrimoine discret mais reconnu



### Nous avons besoin de la biodiversité...

La biodiversité est constituée du tissu vivant de notre planète. La biodiversité dite « remarquable » regroupe les espèces rares ou protégées (comme le Râle des genêts ou la Germandrée des marais). La biodiversité dite « ordinaire » correspond aux espèces qui nous entourent au quotidien dans nos jardins, sur les parcelles agricoles ou les bords de routes. La biodiversité a une valeur intrinsèque, mais également pour l'ensemble des services qu'elle nous rend au quotidien (épuration de l'air et de l'eau, pollinisation, pharmacopée, loisirs, etc.).

### ...Et la biodiversité a aussi besoin de nous !

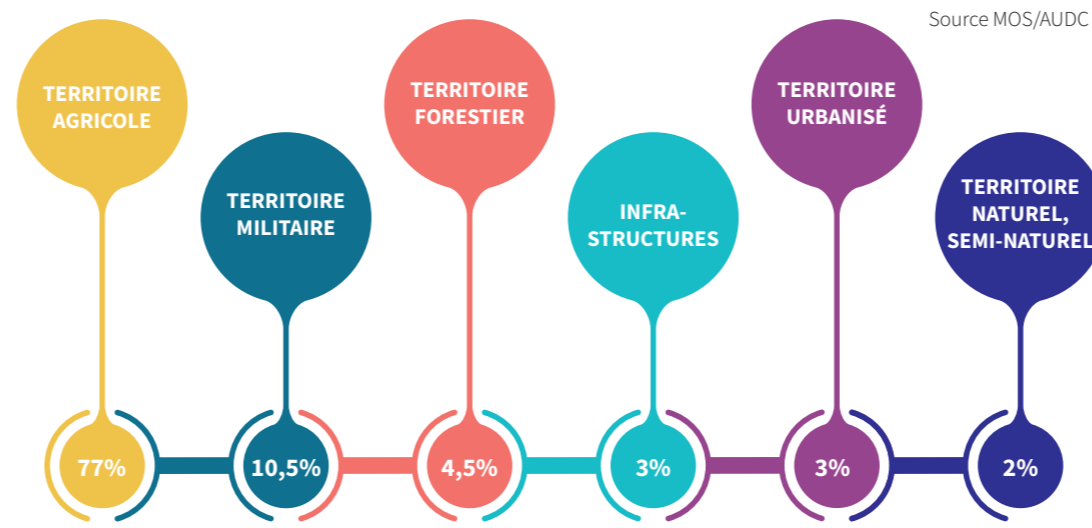
La fragmentation et la destruction des milieux naturels par l'Homme sont aujourd'hui identifiées comme les principales causes d'érosion de la biodiversité. Cette fragmentation peut être provoquée par les extensions urbaines, les espaces en agriculture intensive, ou encore la construction d'infrastructures de transport (route, voie ferrée). Stopper l'érosion de la biodiversité nécessite des actions. La biodiversité a donc aussi besoin de nous !

Malgré son apparente uniformité, héritée de son sol crayeux et de l'intensification de l'agriculture à partir des années 1950, le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne abrite des milieux naturels remarquables qui peuvent bénéficier de niveaux de protection divers.

Le patrimoine naturel du territoire du Pays est reconnu à travers plusieurs inventaires et classements : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), réseau Natura 2000, arrêté de Protection de Biotope (APB), inventaire des zones humides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie<sup>(1)</sup>. Au total, le patrimoine naturel couvre environ 14,4%<sup>(2)</sup> du territoire du Pays, tous inventaires confondus, traduisant ainsi l'intérêt écologique du territoire. Certains de ces espaces, comme les zones Natura 2000 des savarts des grands camps militaires ou les marais d'Athis, bénéficient d'actions de gestion écologique mises en œuvre par des acteurs locaux comme le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne.

1) Surface inventaire des zones humides AESN : 4 903 ha.  
2) Comprend l'ensemble des zones inventoriées et classées sans double compte.

### Occupation des sols par type d'usage sur le Pays de Châlons



Le Pays est concerné par 22 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), d'une surface de 25 629 ha.

ZNIEFF	ZNIEFF de type 1 avec double compte	ZNIEFF de type 2 avec double compte	Surface sans double compte	Part de la surface par rapport à l'ensemble des ZNIEFF
Milieux alluviaux et zones humides	8 ZNIEFF - 1 859 ha	2 ZNIEFF - 6 537 ha	7 000 ha	28 %
Boisements de pinèdes, chênaies et hêtraies	6 ZNIEFF - 625 ha	1 ZNIEFF - 269 ha	862 ha	3 %
Pelouses et savarts	2 ZNIEFF - 11 ha	3 ZNIEFF - 17 749 ha	17 760 ha	69 %
Surface totale (ha)	2 495 ha	24 556 ha	25 629 ha	100 %
<b>PART DE LA SURFACE DU TERRITOIRE</b>	<b>1,4 %</b>	<b>13,8 %</b>	<b>14,4 %</b>	

